



LA FORMATION

Les études sont à temps plein, d'une durée de 24 mois organisées en quatre semestres universitaires.

Elles comportent, sur l'ensemble de la scolarité, des enseignements théoriques, des travaux dirigés et pratiques, des séances de simulation, des stages, répartis en unités d'enseignement. Le diplôme d'État d'infirmier anesthésiste sanctionne un niveau validé par l'obtention de 120 crédits européens et conférant un grade Master II.

CONTACTS

► SECRÉTARIAT

Ecole d'infirmiers anesthésistes
02 98 34 71 01

Mettez toutes les chances de votre côté
pour réussir la sélection :
Préparations aux concours
02 98 34 71 01
secretariat-fc@ifps-brest.bzh



CHU DE BREST

Institut de Formation
des Professionnels de Santé
Hôpital de la Cavale Blanche
Boulevard Tanguy Prigent
29609 BREST Cedex

www.ifps-brest.bzh



Vous voulez devenir
**INFIRMIER
ANESTHÉSISTE ?**



Ça tombe bien,
nous pouvons vous former !

POUR PLUS D'INFORMATIONS
www.ifps-brest.bzh



ÉPREUVES D'ADMISSION

Organisées sous le contrôle de l'A.R.S., elles évaluent l'aptitude des candidats à suivre l'enseignement conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.

Elles comprennent :

- ✓ Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité de deux heures permettant d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'Etat d'Infirmier ainsi que ses capacités rédactionnelles.
- ✓ Une épreuve orale d'admission sur un sujet d'ordre professionnel faisant appel à des connaissances cliniques permettant d'évaluer les compétences développées au cours de l'expérience professionnelle du candidat, sa capacité à gérer une situation de soins et à suivre la formation.

CAPACITÉS REQUISÉES POUR ENTREPRENDRE LA FORMATION

- ✓ Esprit d'analyse et de synthèse
- ✓ Capacité d'adaptation
- ✓ Disponibilité
- ✓ Maîtrise de soi
- ✓ Dextérité
- ✓ Rigueur et méthode
- ✓ Curiosité intellectuelle
- ✓ Intérêt pour la technique



CONDITIONS D'ADMISSION

Cette formation de spécialisation s'adresse tant à des infirmiers/ères qu'à des sages-femmes.

Pour suivre la scolarité conduisant au Diplôme d'Etat, il faut :

- ✓ Être titulaire :
 - soit d'un diplôme, certificat permettant d'exercer la profession d'infirmier
 - soit d'un diplôme, certificat permettant d'exercer la profession de sage-femme
- ✓ Justifier de deux années minimum d'exercice, en équivalent temps plein de la profession d'infirmier au 1er janvier de l'année du concours
- ✓ Avoir passé avec succès les épreuves d'admission à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, organisées par chaque école autorisée sous le contrôle du directeur général de l'agence régionale de santé et du président d'université
- ✓ Avoir acquitté les droits de scolarité et avoir souscrit par convention l'engagement d'acquitter les frais d'enseignement.